



Quelle forme de sarl choisir ?

Par **stecri**, le **01/07/2008 à 18:22**

bonjour, mon ami et moi avons l'intention d'acheter un fond de commerce. Nous ne sommes pas mariés, nous apportons chacun la moitié de l'apport personnel, nous avons l'intention de créer une SARL. Est-ce mieux le 50/50 ou ne mettre qu'une seule personne ? merci d'avance

Par **reno_8**, le **02/07/2008 à 18:30**

La sarl est la meilleure forme, le problème est la répartition du capital. Faire 50 50 est le plus classique, le problème est en cas de litige entre vous il n'y aura aucun qui aura plus de pouvoir que l'autre, la liquidation de l'entreprise sera la dernière solution. Mais je ne veux pas non plus vous faire peur !